

Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Assemblée Générale

jeudi 5 mars 2020, à 19h00

au

Local du Feu

Av. de la Gare 94, 1022 Chavannes-près-Renens

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Validation des procès-verbaux des Assemblées générales du 7 mars 2019 et du 7 septembre 2019
3. Rapport d'activité 2019
4. Compte au 31.12.2019
5. Budget 2020 - 2021
6. Election des membres du comité
7. Agenda 2020
8. Discussion et validation des Procédures et Modalités BEMS v2020
9. Divers

1. Bienvenue

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. En préambule, il remercie chaleureusement la Municipalité de Chavannes pour la mise à disposition des locaux et l'agape qui suivra la séance. Il salue la présence de Mme Loubna Laabar, Conseillère municipale de Chavannes-près-Renens. Le Président prie Mme Loubna Laabar de transmettre les salutations et remerciements de l'Association à la Municipalité de Chavannes.

Il salue les représentants des communes,

- Mme Michelle Beaud, Conseillère municipale de Crissier et
- M. Georges Chevallaz, Chef du service Enfance-Cohésion Sociale, Renens

Les invités

- Mme Tiziana Brutto Koller, directrice de l'APREMADOL, et
- Mme Brigitte Pahud, responsable des chauffeurs bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex

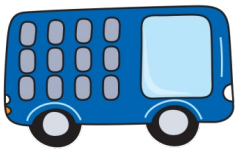
Le vérificateur des comptes

- M. Jean-François Journot.

Il remercie également tous les autres membres pour leur présence, selon liste signée.

Se sont excusés avant l'assemblée :

- La Municipalité d'Ecublens
- La Municipalité de Bussigny
- La Municipalité de Renens
- La Municipalité de Villars-Ste-Croix
- La Municipalité de St-Sulpice
- M. José Rohrer, Directeur général adjoint de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile)
- Mme Sophie Boucard, Responsable du bureau TMRL (Transport Mobilité Réduite Lausanne)



Bénévoles
Mèbre - Sorge

Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Le Président informe de l'arrivée de deux nouveaux membres en 2019 (MM. Serge Imhof et Alexandre Châtelain). Une candidature comme chauffeur lui a également été adressée récemment.

MM Paul-André Rumley et Claude Lancia ont quant à eux cessé leur activité au sein de l'Association début mars. Le Président les remercie pour leur engagement.

Il rappelle qu'en fin d'année 2019, l'Association a perdu un membre fort apprécié, M. Erich Walther, décédé subitement. Sa mémoire est honorée par l'assemblée par une minute de silence.

L'Association compte désormais 28 membres actifs dont 23 chauffeurs.

Le président précise que l'ordre du jour a été envoyé avec la convocation à cette assemblée. Aucune modification ou ajout n'étant demandé, l'ordre du jour est validé tel que proposé.

2. Validation des procès-verbaux des Assemblées générales du 7 mars 2019 et du 7 septembre 2019

Les procès-verbaux des Assemblée tenues le 7 mars 2019 et le 7 septembre 2019, adressés avec la convocation, sont validés sans demande de modifications à l'unanimité et avec les remerciements à leurs auteurs.

3. Rapport d'activité 2019

Le Président donne lecture du rapport d'activité (annexé) remis également avant l'assemblée.

Un membre de l'assemblée demande pourquoi le nombre d'appels a augmenté de 17% et les courses seulement de 2%. Le Président rappelle que les appels ne sont pas seulement liés aux courses, mais concernent également les changements d'horaire, les annulations, etc.

Le rapport ne soulevant pas d'autres questions, l'assemblée le valide à l'unanimité.

4. Comptes au 31.12.2019

Le Président présente les résultats au 31.12.2019. Il présente les postes du bilan et les entrées et sorties enregistrées en 2019 au compte d'exploitation (voir document annexé).

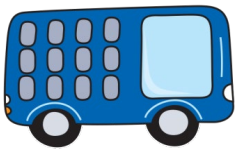
Il précise que le déficit de CHF 2'224.- en 2018 et la prévision d'une perte d'environ CHF 2'300.- pour la fin de l'année 2019 liée à l'augmentation des heures de permanence téléphonique a incité l'Association à demander un soutien à titre exceptionnel aux communes de l'Ouest Lausannois. Toutes les communes ont répondu favorablement pour un montant total de CHF 4'300.-. Le Président remercie sincèrement toutes les municipalités pour ce geste qui permet à BEMS de retrouver des comptes équilibrés.

L'excédent de recette de CHF 2'348.60 va au capital qui passe de CHF 2'147.12 à CHF 4'495.72, soit à peu près égal à celui de début 2018.

Une diminution sur les comptes «Facturation courses» et «Remboursement courses facturées» est constatée. La raison est que depuis le mois de septembre 2019 il manquait les fonds nécessaires au remboursement des courses à la fin du mois. La facturation et les remboursements ont été décalés au début du mois suivant. Ainsi, pour le mois de décembre, les opérations ont été enregistrées au début janvier sur l'exercice 2020. Des valeurs d'environ CHF 40'000.- sont ainsi présentes sur les comptes 2020.

Grace à la campagne de vœux de fin d'année, l'Association a reçu 92 dons pour un total de CHF 3'139.50. Le Président remercie chaleureusement les donateurs, bénéficiaires des prestations de BEMS.

Le Président donne la parole à M. Jean-François Journot, vérificateur des comptes, pour lecture de son rapport. Au vu de la qualité de la tenue de la comptabilité de l'Association, il recommande à l'assemblée l'approbation des comptes au 31.12.2019, en remerciant le caissier-président pour l'excellence de son travail.



Bénévoles
Mèbre - Sorge

Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

L'assemblée suit les recommandations de M. Journot et valide à l'unanimité les comptes 2019 de l'Association.

L'assemblée donne également décharge à l'unanimité au vérificateur des comptes en le remerciant chaleureusement pour son travail.

5. Budget 2020 - 2021

D'année en année, les dépenses s'adaptent au rythme des activités et du nombre de bénéficiaires de l'Association. Déjà accepté l'année précédente lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, le budget 2020 n'est pas mis en discussion. Le Président précise que ce dernier est élaboré très tôt afin d'être adressé à l'APREMADOL dans les délais, afin d'obtenir un soutien financier. Il précise également que l'exercice 2020 ne prendra plus en compte les charges de la permanence téléphonique, celle-ci étant reprise depuis le début de l'année par TMRL.

Le Président informe l'assemblée du budget 2021 et indique que les valeurs de 2020 ont été reprises en espérant que le nombre de demande de courses se stabilisera comme le montre déjà la tendance dans les statistiques.

Ce budget ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, il est adopté à l'unanimité.

6. Election des membres du comité et du vérificateur des comptes

Les membres du comité, M. Jean Baechler, président, coordinateur-responsable et également trésorier, et Manon Fawer, vice-présidente et coordinatrice, sont disponibles pour un nouveau mandat. Ils sont réélus à l'unanimité.

Pour la vérification des comptes, le Président propose de reconduire le mandat de M. J.-F. Journot, pour autant qu'il l'accepte. Il précise que sa tâche est assurée bénévolement. Acceptant de reconduire son mandat, l'assemblée valide M. Journot dans sa fonction à l'unanimité.

En guise de remerciements pour son engagement bénévole, le Président propose, comme l'an dernier, d'inviter M. Journot et son épouse au souper de fin d'année.

7. Agenda 2020

Le Président communique que les réunions "café-croissant" du samedi matin à 09h30 sont reconduites cette année aux dates suivantes : **2 mai, 27 juin, 5 septembre et 12 décembre**. Le lieu pourrait être l'Hôtel de Ville de Bussigny mais sera confirmé ultérieurement.

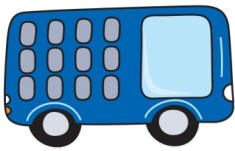
La date du **8 octobre 2020** est réservée pour le souper annuel des membres de l'Association, accompagnés des conjoint-e-s. Le lieu sera communiqué en temps utile.

La date du **11 mars 2021** est retenue pour la prochaine Assemblée générale, M. Pierre-Louis Pasche est pressenti pour organiser à nouveau l'assemblée. Le Président demande si une commune du district est disponible pour l'accueillir. Mme Beaud propose Crissier. Le Président et l'assemblée la remercient sincèrement.

8. Discussion et validation des Procédures et Modalités BEMS version 2020

Après 2 mois de collaboration avec le Bureau Transport Mobilité Réduite Lausanne (TMRL), le Président indique être très satisfait par le service rendu à notre Association. Les représentants de TMRL et de l'AVASAD ne pouvant être présents, Mme Boucard, responsable du bureau TMRL, a transmis au Président un message qui précise qu'une convention de collaboration sera signée par les deux parties. Sur la base de cet accord, les « Procédures et modalités » de BEMS doivent être adaptées, notamment en ce qui concerne la gestion des appels.

Le président fait lecture de la nouvelle procédure qui précise notamment que chaque trajet fait l'objet d'un tarif distinct.



Bénévoles
Mèbre - Sorge

Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

En cas de manque de chauffeurs bénévoles, TMRL proposera directement au client une course en taxi. TMRL recommande également aux bénéficiaires d'utiliser leurs bons loisirs et médicaux, s'il y a eu une évaluation par le CMS. Si cela n'est pas le cas, le bénéficiaire devra payer la course au tarif du taxi ou trouver une autre solution.

Le Président confirme que le critère pour bénéficier d'une course BEMS est d'être une personne à mobilité réduite. Une prise en charge pour des enfants à besoins spécifiques est aussi possible. La prestation de BEMS s'adresse uniquement aux habitants des 7 communes de l'Ouest lausannois répondant aux critères précités

Le nouveau document « Procédure et Modalités BEMS » tel que proposé est validé à l'unanimité.

Afin de développer les liens avec TMRL, le Président propose d'inviter les téléphonistes de TMRL aux réunions cafés-croissants. Les membres saluent cette proposition.

9. Divers

1. Programme de formation Bénévolat-Vaud

Le Président informe que le nouveau programme des formations de Bénévolat-Vaud est disponible. Il rappelle que le rôle du chauffeur bénévole n'est pas seulement de conduire les bénéficiaires d'un endroit à un autre, mais qu'il consiste aussi à les aider dans leur déplacement. Les cas de mobilité réduite peuvent être de léger à lourd, avec un accompagnement depuis l'appartement jusqu'au cabinet du médecin par exemple. Pour permettre d'accompagner ces personnes en toute confiance, les chauffeurs ont accès à différentes formations. Il rapporte ci-après les modules recommandés :

- | | |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| - Être bénévole, entre motivation et exigences | je 17 sept. 9h-12h00 |
| - Accompagner la personne dans sa mobilité réduite | ma 26 mai 9h30-16h |
| - Accompagner l'autre, entre écoute et savoir-faire | me 25 mars 9h-17h |
| - Conduire aujourd'hui en confiance | je 14 mai / 5 nov. 13h30-16h0 |
| - Premiers secours aux personnes en difficulté ou accidentées | sa 7 nov. 9h-16h30 |

Les modules « compléter nos connaissances » sont :

- | | |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| - Oser dire non... ou comment poser ses limites | je 14 mai 9h-16h30 |
| - Vivre les émotions... les comprendre et les identifier | je 4 juin / 1 oct. 9h-16h30 |
| - Tout savoir sur les troubles de la mémoire et Alzheimer ! | je 2 oct 9h-16h30 |
| - Osons regarder nos conflits... autrement | ve 15 mai 9h-16h30 |
| - Comprendre les personnes souffrant de difficultés psychiques | ve 18 sept. 9h-12h |
| - Analyser sa pratique de l'écoute | me 3 juin / 7 oct. 9h-12h00 |

Toutes les formations sont détaillées sur le site :

www.benevolat-vaud.ch/images/formations/Formations2020.pdf

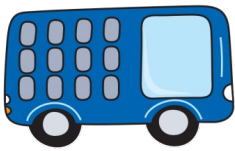
Le Président rappelle que l'Association dispose d'un montant destiné à prendre en charge les coûts des cours pour ses membres. Chacun peut donc s'inscrire personnellement auprès de Bénévolat Vaud et lui remettre ensuite pour paiement le BVR, avec la copie de l'inscription.

2. Procédures

Le Président rappelle que pour tout transport à but médical, une quittance doit être donnée au bénéficiaire contre paiement direct. Des carnets de quittances sont à disposition. Cette quittance permet au bénéficiaire d'obtenir un remboursement par son assurance.

Les cartes de légitimation 14x14 de chauffeurs bénévoles sont toujours valables et obligatoires pour les parkings. En cas de perte, il faut dès que possible en redemander une.

La carte plus grande, plastifiée à mettre derrière le pare-brise, est là pour se faire reconnaître lors de nos déplacements. Ce n'est cependant pas une carte de légitimation.



Bénévoles
Mère - Sorge

Association Bénévoles Mère-Sorge (BEMS)

3. Questions et échanges

Un membre demande s'il est possible d'avoir le no de tél. de TMRL. Le Président répond par la négative car selon l'accord passé avec TMRL ce sont les coordinateurs BEMS qui sont chargés de trouver un chauffeur. En cas d'annulation de courses, ce sont les téléphonistes de TMRL qui contactent directement les chauffeurs, selon les listes reçues des coordinateurs.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'informations plus précises sur la destination de la course, par exemple le nom du médecin ? BEMS a été informé que le nom du destinataire ne pouvait pas être communiqué, mais seulement sa fonction (médecin, dentiste, etc.).

Si un bénéficiaire doit refaire une visite non planifiée le lendemain par exemple, il doit repasser par TMRL pour qu'elle soit organisée.

Le Président informe que le système doit encore être amélioré de manière à ce que l'instruction transmise au chauffeur soit la plus complète possible. La transmission indique toutefois les spécificités du bénéficiaire.

Les avantages liés à la collaboration avec TMRL sont que les coordinateurs n'ont plus à gérer les appels directs des clients, source d'un travail conséquent que BEMS ne pouvait plus assumer. Par ailleurs les fiches des clients sont saisies par TMRL ce qui réduit aussi la charge de travail des coordinateurs.

TMRL peut-il filtrer les clients malades, voire ceux atteints du Coronavirus ? Le Président n'a pas connaissance des mesures de ce type mises en place chez TMRL. Les clients contagieux ne devraient toutefois pas prendre ce type de transport au vu des recommandations de l'OFSP. Mme Michelle Beaud rappelle que tout chauffeur ayant une vulnérabilité doit se protéger et ne devrait dès lors plus assurer des courses. Le principe de précaution doit être appliqué systématiquement.

La discussion n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 20h09 en remerciant les membres présents pour leur contribution.

Le Président adresse d'ores et déjà ses remerciements à la Municipalité de Crissier qui accueillera la prochaine assemblée générale du 11 mars 2021 à 19h00.

Mme Loubna Laabar, au nom de la Municipalité, remercie l'Association BEMS pour tout le travail accompli et invite chacune et chacun à participer à l'apéritif offert par la commune de Chavannes-près-Renens.

Jean Baechler
Président
Coordinateur-responsable

Manon Fawer
Vice-présidente
Coordinatrice

PV : Manon Fawer, le 5.3.2020

Annexes : Rapport d'activité 2019
Bilan et comptes 2019
Rapport du vérificateur des comptes